



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information distribuée auparavant

TO: Community Services Committee

DESTINATAIRE : Comité des services communautaires

FROM: Dan Chenier,
General Manager, Recreation, Cultural
and Facility Services

Contact :
Caroline Barrière, Manager, Recreation,
Cultural and Facility Services
Department
(613)580-2424 ext. 25123
caroline.barriere@ottawa.ca

EXPÉDITEUR : Dan Chenier,
Directeur général des Loisirs, de la
Culture et des Installations

Personne-ressource :
Caroline *Barrière*, gestionnaire,
Direction générale des loisirs, de la
culture et des installations
613-580-2424, poste 25123
caroline.barriere@ottawa.ca

DATE : June 24, 2025

24 juin 2025

FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER : ACS2025-RCF-GEN-0005

SUBJECT: **City of Ottawa-Anishinabe Algonquin Nation Civic Cultural Protocol
and Implementation Plan (2022-2026)**

OBJET : **Ville d'Ottawa – Protocole culturel civique relatif à la Nation Anishinabe
Algonquine et plan de mise en œuvre (2022-2026)**

OBJET

La présente note de service vise à informer le Comité des services communautaires concernant la concrétisation du Protocole culturel civique relatif à la Nation Anishinabe Algonquine de la Ville d'Ottawa et du plan de mise en œuvre connexe (2022-2026).

CONTEXTE

Le Conseil municipal a approuvé le Protocole culturel civique relatif à la Nation Anishinabe Algonquine de la Ville d'Ottawa et son plan de mise en œuvre (2022-2026) (ACS2022-RCF-GEN-0004) le 13 avril 2022. Ottawa est la toute première municipalité canadienne à instaurer un tel protocole. Par conséquent, les premières versions du Protocole et du plan de mise en œuvre, qui représentent le début d'un processus d'apprentissage pour les deux parties, sont amenées à évoluer.

Le but du Protocole et de son plan de mise en œuvre est de tracer la voie d'une collaboration fructueuse avec la Nation Anishinabe Algonquine, sur le territoire traditionnel non cédé de laquelle a été bâtie Ottawa, concernant les arts, la culture et le patrimoine.

Ces documents répondent à l'une des recommandations du Plan d'action renouvelé pour les arts, le patrimoine et la culture à Ottawa (2013-2018), approuvé par le Conseil en 2012: « Reconnaître la Première nation algonquine Anishinabeg en tant que collectivité indigène d'Ottawa par l'adoption d'un protocole civique et la création des possibilités de communication et de partenariats culturels. » La nécessité d'établir un protocole culturel civique a par la suite été renforcée par le Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa, adopté par le Conseil en 2018.

Le Protocole, élaboré sur cinq ans (de 2014 à 2019), est le fruit d'une collaboration étroite avec le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg, le Secrétariat des programmes et des services de la Nation algonquine, la Première Nation algonquine de Pikwàkanagàn et la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg. Ces organisations représentent les 11 communautés qui composent la Nation Anishinabe Algonquine.

La confiance et la collaboration requises pour la création et la mise en œuvre du Protocole se sont renforcées au fil de plusieurs années de travail entre la Ville d'Ottawa, plus précisément la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI), et la Nation Anishinabe Algonquine. Ce travail, amorcé en 2010, a mené à la

prise de mesures qui ont formé une base solide assurant l'apprentissage, la réconciliation et la reconnaissance, entre autres :

- Séance de sensibilisation à la culture et au patrimoine de la Nation Anishinabe Algonquine, à laquelle ont participé 140 membres du personnel municipal et partenaires culturels, en novembre 2012.
- Première rencontre historique entre le maire Jim Watson et les chefs de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et de la Première Nation algonquine de Pikwàkanagàn, le 16 janvier 2013.
- Établissement de la déclaration d'hommage et de reconnaissance du territoire de la Ville d'Ottawa, en avril 2016.
- Installation d'œuvres d'art commémoratives de la Nation Anishinabe Algonquine à la place Marion-Dewar, à l'hôtel de ville d'Ottawa, pour reconnaître la Nation hôte, ses peuples et son territoire et affirmer la présence millénaire des Anishinabeg Algonquins, en juin 2016.
- Présence permanente des drapeaux de la Nation Anishinabe Algonquine à l'hôtel de ville, depuis juin 2018.
- Visites d'apprentissage dans les réserves de la Première Nation Anishinabe Algonquine pour le personnel et les partenaires culturels de la Ville d'Ottawa en mai 2014, en juillet 2018 et en octobre 2018.
- Rencontre entre l'ancien maire d'Ottawa, Jim Watson, et les représentantes et représentants du Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg, du Secrétariat des programmes et des services de la Nation algonquine, de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et de la Première Nation algonquine de Pikwàkanagàn, le 30 septembre 2019.

Le plan de mise en œuvre pour 2022-2026 a été élaboré avec la collaboration et le soutien de diverses entités, dont la DGLCI, le Bureau du greffe municipal, la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment ainsi que la Bibliothèque publique d'Ottawa, qui se sont appuyées sur les objectifs, les principes, les engagements et les bénéfices prévus du Protocole pour proposer des mesures favorisant la relation entre la Ville et la Nation Anishinabe Algonquine.

Le plan de mise en œuvre comprend 81 mesures réparties dans 20 catégories thématiques de partenariat culturel englobant un éventail de disciplines, de fonctions et de domaines culturels :

1. Gouvernance
2. Aîné(e)s et Aîné(e)s de la Nation Anishinabe Algonquine
3. Archéologie
4. Archives
5. Gestion des collections d'artéfacts et expositions d'objets d'art et d'artéfacts
6. Commémoration
7. Sensibilisation aux cultures
8. Soutien au financement culturel
9. Patrimoine culturel
10. Développement des industries de la culture
11. Cartographie culturelle
12. Élaboration de politiques culturelles
13. Recherches sur la culture
14. Installations (Direction générale des loisirs, de la culture et des installations)
15. Planification culturelle à l'échelle de la Ville
16. Protocole, communications et événements civiques
17. Langue algonquine anishinaabemowin
18. Bibliothèque publique d'Ottawa
19. Art public
20. Loisirs, programmes et événements culturels

ANALYSE

Parmi les 81 mesures présentées dans le plan de mise en œuvre :

- 42 (52 %) sont terminées ou font maintenant partie des politiques et des processus de la Ville;
- 24 (30 %) sont en cours (pas encore terminées ou entièrement intégrées dans les pratiques de la Ville);
- 15 (19 %) n'ont pas encore été entamées.

Cela signifie que globalement, 81 % des mesures ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre.

En avril 2023, le Groupe de travail sur le protocole relatif à la Nation hôte a été mis sur pied pour appuyer la mise en œuvre du Protocole. Ses membres ont été sélectionnés par les secteurs d'activité culturels et les secteurs d'activité connexes de la Ville ayant contribué à l'élaboration du plan de mise en œuvre du Protocole culturel civique. Ils se réunissent périodiquement pour échanger de l'information et apprendre les uns des autres, aider à la collaboration, surveiller les progrès réalisés et coordonner des présentations à la Nation Anishinabe Algonquine pour le Cercle de consultation culturelle.

Parmi les éléments les plus essentiels du plan de mise en œuvre figurait l'établissement du Cercle de consultation culturelle de la Nation Anishinabe Algonquine, un groupe composé de représentantes et représentants politiques et de gardiennes et gardiens du savoir de la Nation hôte, sélectionnés par le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg, le Secrétariat des programmes et des services de la Nation algonquine, la Première Nation algonquine de Pikwàkanagàn et la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, ainsi que d'une agente de liaison du Conseil municipal d'Ottawa. Le mandat du Cercle est d'encadrer la concrétisation du Protocole culturel civique et du plan de mise en œuvre, et de répondre aux questions des différentes directions générales de la Ville d'Ottawa à propos de la culture de la Nation Anishinabe Algonquine. Ce groupe s'est réuni deux fois par année depuis 2023; il a donc tenu cinq rencontres jusqu'à présent, dont une à Pikwàkanagàn le 23 septembre 2024.

Ces dernières années, on observe dans l'organisation un intérêt accru pour la collaboration avec la Nation hôte concernant diverses initiatives : attribution de noms à des parcs et à des salles, ou changement de leurs noms, participation à des projets d'aménagement à différentes étapes de la planification, conception des espaces publics, traduction de panneaux et de plaques, participation à des événements et programmation de ces derniers, etc. Cette demande accrue de partenariat avec la Nation hôte, bien que très positive pour ce qui est d'établir une relation de collaboration, a mené à un dialogue sur la manière dont la Ville pourrait mieux encadrer, et de manière durable, le partenariat de l'organisation avec la Nation hôte.

Voici d'autres mesures importantes prises jusqu'à présent :

- Élaboration conjointe des lignes directrices procédurales pour la mobilisation des Aînés et Aînées et des gardiennes et gardiens du savoir traditionnel de la Nation

Anishinabe Algonquine (T2 2022), lignes directrices accessibles à l'ensemble du personnel municipal dans SharePoint.

- Inclusion de la langue algonquine anishinaabemowin dans les noms des niveaux de natation pour les enfants de trois à cinq ans. Les noms ont été fournis par le Centre culturel Kitigan Zibi Anishinabeg, le Centre culturel de la Première Nation algonquine de Pikwàkanagàn et une personne locutrice de la langue algonquine anishinaabemowin; un artiste anishinabe algonquin a créé les symboles des niveaux de natation (T1-T2 2022); et une personne aînée anishinabe algonquine a participé à la cérémonie de dévoilement, le 28 septembre 2022.
- Dans le cadre du Programme d'art public, accent mis sur l'intégration d'éléments artistiques, culturels et patrimoniaux anishinabeg algonquins à la station Pimisi, à Ādisōke et dans d'autres lieux, et adaptation des procédures d'art public pour soutenir les candidatures d'artistes de la Nation hôte.
- Financement culturel d'un total de 364 032 \$ alloué à des candidates et candidats et à des organisations de la Nation Anishinabe Algonquine, soit un soutien pluriannuel pour les dépenses de fonctionnement du Kitigan Zibi Anishinabeg Pimadjiwowinogamig et de l'Omàmiwinini Pimàdjowin ainsi que du financement pour les projets de 12 candidates et candidats.
- Consultation approfondie sur l'élaboration de la Politique de commémoration municipale. Représentation de la Nation hôte dans le groupe consultatif et le groupe de travail, et résumé du processus d'élaboration de la Politique en langue algonquine anishinaabemowin et en inuktitut (initiative en cours depuis le T1 2021).
- Formation sur les Principes de PCAP^{MD} (propriété, contrôle, accès, possession) des données des Premières Nations offerte à des représentantes et représentants de tous les domaines d'activité concernés en janvier 2024, pour orienter des pratiques responsables en matière de données.
- Première rencontre annuelle du maire et des grands chefs et chefs des 11 Premières Nations Anishinabeg Algonquines reconnues par le gouvernement fédéral, le 22 novembre 2024. Cette rencontre a suscité des dialogues constructifs sur les préoccupations et les priorités de la Nation hôte. Le maire a également exprimé le souhait de tenir une rencontre annuelle avec des représentantes et représentants de la Nation hôte.
- Création d'un inventaire des biens autochtones et de la Nation Anishinabe Algonquine dans les collections des Musées et lieux historiques de la Ville d'Ottawa, et travail en cours pour déterminer la meilleure manière de gérer ces articles (T4 2024).
- Ajout par la Bibliothèque publique d'Ottawa de 17 titres en langue algonquine anishinaabemowin dans plusieurs formats (physiques et virtuels) à sa collection (T4 2024).
- Participation de la Nation Anishinabe Algonquine dans l'élaboration du nouveau plan culturel municipal, notamment des entrevues avec des gardiennes et gardiens du savoir et des leaders ainsi que des groupes de discussion (T2 et T3 2025).

NOUVELLES INITIATIVES

Outre les 81 mesures du plan de mise en œuvre, un processus a été élaboré pour permettre au personnel des diverses directions générales de la Ville de demander conseil au Cercle de consultation culturelle sur des questions relatives aux arts, à la culture et au patrimoine de la Nation Anishinabe Algonquine. Les demandes peuvent être soumises à la présidence et à la coprésidence du Cercle. Jusqu'à maintenant, le Cercle a reçu 12 demandes. En voici quelques exemples :

- Demande d'un nom en langue algonquine anishinaabemowin pour la passerelle pour piétons près de la Woodroffe High School. Un texte en langue algonquine anishinaabemowin, en français et en anglais, visant notamment à expliquer l'importance du nom, a été rédigé par des membres du Cercle et de la Nation hôte (T1 2025). On en est maintenant à coordonner la conception professionnelle de la plaque (T2 2025).
- Demande de conseils sur la mobilisation de la Nation hôte dans l'étude de faisabilité préliminaire sur le nouveau pavillon de la plage de la baie Mooneys, sur la berge de la rivière Rideau (T2 2024).
- Demande de rétroaction sur le nom en langue algonquine anishinaabemowin proposé pour les parcs municipaux du 450, avenue Tillbury et du 112, rue Spencer (T2 2025).
- Demande de rétroaction sur la création d'un panneau en hommage au patrimoine de la Nation Anishinabe Algonquine à l'étang du parc Brewer (T2 2025).
- Demande de rétroaction sur la création d'une plaque commémorative en hommage à la Nation Anishinabe Algonquine sur le sentier de la Rivière-des-Outaouais (T2 2025).

Le personnel cherche toujours à mieux faire connaître la Nation Anishinabe Algonquine et à l'inclure davantage dans les initiatives de la Ville en fournissant dans l'organisation des renseignements contextuels et spécifiques sur la Nation, en facilitant des liens

directs et en encadrant divers partenaires de la Ville dans l'établissement et le maintien de leurs propres relations de travail avec la Nation hôte.

PROCHAINES ÉTAPES

Les secteurs d'activité poursuivront leur travail dans les deux prochaines années (2025 et 2026), et les mesures en cours seront terminées pendant cette période.

Les mesures non réalisées seront examinées en collaboration avec la Nation Anishinabe Algonquine, par l'entremise du Cercle de consultation culturelle, pour en vérifier la pertinence et éventuellement les adapter ou les modifier pour permettre au travail d'aller de l'avant.

Un nouveau plan de mise en œuvre pour les cinq années suivantes (de 2027 à 2032) entrera en vigueur en 2026.

Dan Chenier
GM/DG
Recreation, Cultural and Facility Services
Direction générale des loisirs, de la culture et des installations
City of Ottawa/Ville d'Ottawa

CC : SLT / EHD

DOCUMENTATION À L'APPUI

Annexe A - État d'avancement des actions par domaine de partenariat